

Burundi : le FRODEBU appelle au boycott du référendum constitutionnel

@rib News, 20/12/2017 à € Source Xinhua Burundi : un parti d'opposition ne participera pas aux activités liées au référendum constitutionnel Le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU, parti d'opposition) ne participera aux activités liées au référendum constitutionnel projeté en mai 2018 pour "ne pas compromettre" l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (AAPRB) d'août 2000, a déclaré mercredi dans un point de presse M. Lonce Ngendakumana (photo), vice-président de cette formation politique burundaise se réclamant de l'opposition.

Le 12 décembre dernier en commune Bugendana dans la province de Gitega (centre), le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a lancé officiellement les activités liées à ce référendum constitutionnel projeté pour mai 2018. Au lendemain de ce lancement, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Pierre-Claver Ndayicariye, a, dans le cadre de cette consultation populaire envisagée, invité les partis politiques agrégés de lui proposer des candidats à la participation aux démembrements de la CENI dans les provinces et les communes, à savoir respectivement les Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) et les Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI). "Ce que les gens oublient ; c'est que nous avons combattu pour l'avenir de cette démocratie au Burundi, jusqu'à ce que nous avons un héros pour la démocratie au niveau national, en la personne de Son Excellence feu président Melchior Ndadaye assassiné le 21 octobre 1993, ainsi que d'autres martyrs de la démocratie dont feu président Cyprien Ntaryamira mort le 6 avril 1994. C'est pourquoi, au FRODEBU, nous ne pouvons pas soutenir une voie qui va dans le sens de remettre en cause tous ces acquis", a précisé M. Ngendakumana. M. Ngendakumana a ajouté que son parti fustige ce projet de révision constitutionnelle, parce que, selon lui, ce texte "consacre l'impunité sur les graves crimes commis au Burundi au cours des cinq dernières décennies". Selon ce projet de constitution dans l'une de ces clauses, "aucun burundais ne peut être extradé".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});